

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du
JEUDI 28 JANVIER 2021 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D2 - Salle de spectacle EDEN – Travaux d'aménagement d'une salle de pratique artistique, de lieux d'accueil des artistes et de locaux de stockage – Demande de subvention DETR 2021****Date de convocation : 22 janvier 2021****Nombre de conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 24**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Jean-Louis BORDESSOULES à Cyril CHAPPET ; Gaëlle TANGUY à Mme la Maire ; Michel LAPORTERIE à Myriam DEBARGE

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**Secrétaire de séance : Philippe BARRIERE**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANS MIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210128-
2021_01_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 29 janvier 2021
Affiché le 29 janvier 2021

N° 2 - Salle de spectacle EDEN – Travaux d'aménagements d'une salle de pratique artistique, de lieux d'accueil des artistes et de locaux de stockage - Demande de subvention DETR 2021

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 24 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux d'aménagement d'une salle de pratique artistique, de lieux d'accueil des artistes et de locaux de stockage pour finaliser la salle de spectacle EDEN.

Depuis septembre 2018, date d'ouverture de la salle de spectacle EDEN, près de 23 300 visiteurs ont fréquenté cet établissement culturel reconstruit à l'issue de l'incendie l'ayant ravagé en mai 2014.

Grâce aux partenariats tissés avec l'Association Angérienne d'Action Artistique (A4) et la SCIC Belle Factory qui assurent une programmation professionnelle de spectacles vivants, la salle de spectacle offre une programmation culturelle diversifiée au plus grand nombre dans d'excellentes conditions d'accueil pour le public.

La salle de spectacle EDEN a relevé le défi de doter le territoire d'un équipement adapté à celui-ci. L'équipement qui comprend deux salles : le bistrot art déco (147 places debout, 80 places assises) et la salle de spectacle (416 places debout, 319 places assises), a permis d'atteindre les objectifs fixés au départ du projet.

Il permet notamment de :

- contribuer à l'attractivité de la ville et du centre-ville, la friche urbaine ayant laissé place à un édifice en lien avec son passé tant sur le plan architectural que sur le plan de la vocation culturelle de l'équipement, qui permet de drainer de l'activité et une consommation favorable à l'économie locale,
- proposer une offre de spectacles vivants à l'ensemble de la population des communes rurales de Vals de Saintonge Communauté peu desservies dans ce domaine et même au-delà du territoire des Vals de Saintonge,
- disposer d'un lieu de vie culturel accueillant, chaleureux et adapté d'un point de vue technique pour pérenniser et consolider l'offre culturelle existante sur le territoire,
- accueillir dans de meilleures conditions les publics tant sur le plan du confort, de la qualité de l'acoustique et de l'agencement adapté de la salle et de la scène.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210128-
2021_01_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 29 janvier 2021
Affiché le 29 janvier 2021

La salle de spectacle ayant été reconstruite dans un délai très contraint pour bénéficier de l'indemnisation maximum du sinistre par la compagnie d'assurance, le projet a été pensé globalement mais sa réalisation a été priorisée. Ainsi, l'établissement a pu sortir de terre en 32 mois seulement et être exploité très rapidement permettant ainsi de programmer des spectacles pour le public.

Donnant toute satisfaction sur le plan de l'accueil du public et forte de son succès sur les 2 premières saisons d'exploitation, la salle de spectacle EDEN souffre néanmoins de l'absence d'une salle dédiée à la pratique artistique, d'une grande loge pour l'accueil de groupes artistiques, d'un lieu d'accueil et de repos pour les artistes, de lieux de stockage et de bureaux. La réalisation de ces aménagements complémentaires est envisagée au niveau du 1^{er} étage de l'EDEN et au niveau du hangar attenant à l'EDEN pour lequel des travaux préalables de réfection de la toiture devaient être réalisés.

Ainsi, sur 2020 la Ville a poursuivi les aménagements envisagés en réalisant les travaux de réfection de la toiture du hangar annexe à la salle de spectacle EDEN et en créant une porte d'accès entre la grande salle de spectacle et le hangar, facilitant ainsi dans un premier temps le chargement et le déchargement des matériels techniques. Ces travaux dont le coût s'élève à 155 841,78 € HT, ont été pris en charge par le Budget Annexe Salle de spectacle.

Dans la continuité, sur 2021, la Ville souhaite ainsi engager les travaux d'aménagements intérieurs du 1^{er} étage de l'EDEN et du hangar annexe pour améliorer le fonctionnement de l'établissement et répondre aux besoins des partenaires programmateurs et d'autres associations locales pour développer de nouvelles activités de pratique artistique en lien avec la programmation de l'EDEN.

Ces travaux consisteraient à aménager :

- au 1^{er} étage de l'EDEN : une salle de 94 m² dédiée à la pratique artistique ainsi que des vestiaires et sanitaires associés, un bureau et des espaces de stockage,
- au niveau du hangar : une grande loge, un espace détente pour les artistes et des sanitaires supplémentaires.

Pour réaliser ces travaux, la Ville a missionné un cabinet d'architecte chargé de concevoir les plans, de déposer le permis de construire, d'établir le dossier de consultation des entreprises et de suivre le chantier. Le coût de cette mission, autofinancé par la Ville, est estimé à 27 500 € HT.

Le coût prévisionnel des travaux est, quant à lui, estimé à 249 700 € HT.

Dans le cadre de l'appel à projets 2021 pour la mise en œuvre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Ville peut solliciter une subvention au titre de la catégorie 7.2 "Équipements sportifs, culturels ou touristiques".

TÉLÉTRANSMIS AU**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**sous le n° 017-211703475-20210128-
2021_01_D2-DEAccusé de réception Sous-préfecture
le 29 janvier 2021

Affiché le 29 janvier 2021

Ces dépenses pourraient ainsi être financées par l'Etat, la Région et le Département selon le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		Recettes		
Lot 1 – Cloison sèche / menuiserie intérieure	89 100,00 €	Etat - DETR 2021	87 395,00 €	35%
Lot 2 – Serrurerie	33 200,00 €	Région	74 910,00 €	30%
Lot 3 – Carrelage	39 000,00 €	Département	37 455,00 €	15%
Lot 4 – Peinture	27 700,00 €	Ville	49 940,00 €	20%
Lot 5 – Plomberie	34 000,00 €			
Lot 6 – Electricité	26 700,00 €			
Total	249 700,00 €	Total	249 700,00 €	

L'opération est assujettie à la TVA.

Le n° de SIRET de la commune est le 211 703 475.

Ainsi il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement d'une salle de pratique artistique, de lieux d'accueil des artistes et de locaux de stockage de la salle de spectacle EDEN pour un montant de 249 700,00 € HT, soit 299 640,00 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Maire à :
 - solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021, catégorie 7.2 "Équipements sportifs, culturels ou touristiques", de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif d'aide à l'investissement pour les équipements culturels et du Département de Charente-Maritime ;
 - à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210128-
2021_01_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 29 janvier 2021
Affiché le 29 janvier 2021

La Ville s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant d'avoir reçu l'accusé réception l'autorisant à les démarrer.

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses et en recettes au Budget Annexe Salle de spectacle EDEN 2021 et réajustés au fur et à mesure des notifications.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :**

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210128-
2021_01_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 29 janvier 2021
Affiché le 29 janvier 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.